



Dictionnaire des théâtres du monde

Intendant

Ce terme, d'origine féodale et s'appliquant initialement à une charge de cour, désigne en Allemagne depuis longtemps le directeur artistique et administratif d'un théâtre public (municipal, régional ou d'État), déléguant ou non certaines de ses fonctions. En République fédérale, le terme de Direktor est réservé aux théâtres privés. L'intendant demeure une figure centrale du système théâtral, vu le nombre prédominant des théâtres publics, surtout municipaux. Il a pour tâches principales la programmation des spectacles et leur mise en scène, l'embauche et le licenciement de l'ensemble des personnels. Sa toute-puissance au sein de l'entreprise-théâtre est limitée par le contrôle extérieur de la puissance publique, source du financement. Dans les théâtres polyvalents que sont souvent les théâtres municipaux (comédie, opéra, ballet) existe un « intendant général » qui tend à imposer ses arbitrages financiers ou techniques (donc aussi culturels et idéologiques) aux responsables artistiques des différents secteurs. Le pouvoir municipal restant très proche, l'intendant devra son autonomie plus ou moins grande à sa réputation de créateur. Quant aux tentatives de cogestion qui ont vu le jour dans l'après 1968, associant les personnels de l'entreprise-théâtre à sa direction, elles ne se sont pas révélées durables (mis à part quelques cas, Berlin et Francfort par exemple). En République démocratique allemande, où les théâtres étaient publics, c'est l'État et le parti confondus que l'intendant, pour l'essentiel, trouvait en face de lui.

Rédacteur(s)

[P. IVERNEL](#)

Édition Bordas, 2008

Classement

Cet article relève de la spécialité [Technique et créateurs techniques](#)

Zone(s) géographique(s) : Allemagne

Article à retrouver sur : <https://dictionnaire.artcena.fr/articles/lexique-intendant>